

Guide

Lapurla Awards 2023

Lapurla récompense pour la première fois des projets novateurs dédiés au respect des droits de l'enfant de l'ONU dans deux catégories:

- **«Best Practice»**
- **«Best Newcomer»**

Version du 1er juillet 2023

Fondation des Fondateurs
Stiftung Lapurla
Breitingerstrasse 35
8002 Zürich

Rattachement structurel:



Fondation faitière:



Lapurla est soutenue par:



Partie 1 | Introduction et contexte

1	Pourquoi Lapurla? L'essentiel en bref	4
2	Les principes de Lapurla Aperçu	5
3	Pourquoi des Awards? Respecter les droits de l'enfant de l'ONU et inspirer les autres	5
4	Thématique des Awards 2023 Prise en compte de l'opinion de l'enfant (art. 12) et de son intérêt supérieur (art. 3)	6

Partie 2 | Critères de soumission pour les Awards

5	Conditions d'admission	8
5.1	Qui peut tenter de remporter un Lapurla Award?	8
5.2	Quelles catégories sont récompensées?	8
5.3	Quels cadres sont récompensés?	8
5.4	Délai d'inscription	9
5.5	Jury	9
5.6	Remise des Awards	9
5.7	Prix	9
6	Critères de soumission Rendre visible et perceptible la pratique concrète	10
6.1	Outils de planification, d'observation et d'évaluation de proposés en soutien	10
6.2	Objectifs du projet ou du cadre	11
6.3	Coordonnées des directions de projet	11
6.4	Durée et rythme	11
6.5	Lieux d'organisation	11
6.6	Groupes cibles	11
6.7	Personnes et partenaires impliqués	11
6.8	Processus de sensibilisation	11

6.9	Échange et réflexion	11
6.10	Évaluation	11
6.11	Développement	12
6.12	Financement	12
6.13	Communication interne	12
6.14	Communication externe	12
6.15	«Avec les enfants plutôt que pour les enfants»	12
6.16	«Des espaces de liberté plutôt que des directives»	12
6.17	«Structures temporelles flexibles plutôt que fixes»	13
6.18	«Accompagner plutôt que diriger»	13
6.19	«Un processus plutôt qu'un produit»	13
6.20	«De l'inspiration plutôt que de l'animation»	14
6.21	«Montrer l'exemple plutôt qu'expliquer»	14
6.22	«De la curiosité plutôt que de la routine»	14
6.23	«De la continuité plutôt que de l'exclusivité»	15
6.24	Retours des personnes impliquées	15
6.25	Retours des groupes cibles	15
6.26	Retours des partenaires	15
6.27	Principales expériences	15
6.28	Principaux enseignements	15
6.29	Vision	16
6.30	Souhaits	16
6.31	Ce que nous aimerions ajouter	16
7	Protection des données et droits d'image	16
7.1	Confirmation de l'exactitude des données	16
7.2	Confirmation du consentement	16
7.3	Confirmation des droits à l'image	16

Partie 1 | Introduction et contexte

1 Pourquoi Lapurla?

L'essentiel en bref

En 2017, le Pour-cent culturel Migros et la Haute école des arts de Berne HKB ont lancé Lapurla dans le but de créer des espaces créatifs pour les enfants de 0 à 4 ans. En effet, la **participation culturelle** est un **droit de l'enfant** (art. 31 de la CDE) et la Suisse reste un pays en voie de développement en ce qui concerne sa mise en place dans le domaine de la petite enfance. Lapurla a rédigé une prise de position à ce sujet en collaboration avec le Réseau allemand pour l'éducation culturelle de la petite enfance (NFBK).

Prise de position: <https://www.lapurla.ch/fr/positionspapier/>

Lapurla s'inscrit donc dans un contexte professionnel, juridique et politique. Il ressort de ces bases un **sentiment d'urgence (Sense of Urgency)** devant mener à un **changement du paradigme de l'éducation** et donc à une **évolution sociétale**.

Pour en savoir plus: <https://www.lapurla.ch/fr/grundlagen/> // <https://www.lapurla.ch/fr/download/>

Avec plus de 22 projets modèles menés au cours de sa phase pilote de 2018 à 2021, **Lapurla** a montré combien et comment la participation culturelle et l'**éveil esthétique** sont efficaces dès la naissance. L'expertise et la **co-construction** des **professionnel-les de la petite enfance et de la culture** se sont avérées impératives pour garantir la qualité indispensable.

Pour en savoir plus: <https://www.lapurla.ch/fr/fachpersonen/> // <https://www.lapurla.ch/fr/projekte/>

Dans le cadre de sa première conférence nationale qui s'est tenue en mai 2021, Lapurla a constitué un **réseau** dont le nombre de membres issus des domaines de la petite enfance, de la culture, de la socioculture, de la santé, de la famille et des affaires sociales ne cesse d'augmenter.

Pour en savoir plus: <https://www.lapurla.ch/fr/netzwerk/> // <https://www.lapurla.ch/fr/netzwerkpartner/>

La pandémie de coronavirus a conduit à se concentrer davantage sur la **santé mentale** des jeunes enfants et de leurs personnes de référence. C'est pourquoi Lapurla s'adresse désormais davantage aux images et moins aux professionnel-les de la santé. En novembre 2022, notre deuxième conférence nationale s'est intitulée «Lapurla sous l'angle de la promotion de la santé».

Pour en savoir plus: <https://www.lapurla.ch/fr/news/retrospective-dune-conference-fructueuse/>

Depuis le 1^{er} janvier 2023, Lapurla a la forme juridique d'une **fondation abritée** sous l'égide de la Fondation des Fondateurs, avec son propre but et son propre conseil. Sur le plan structurel, Lapurla reste rattachée à la HKB.

Pour en savoir plus: <https://www.lapurla.ch/fr/wer-ist-lapurla/>

Début 2023, nous avons créé des **groupes régionaux** qui permettent aux membres du réseau de s'engager activement au niveau régional pour défendre les intérêts de Lapurla.

Pour en savoir plus: <https://www.lapurla.ch/fr/regionalgruppen/>

2 Les principes de Lapurla

Aperçu

Lapurla est une association de personnes et d'organisations qui s'engagent pour renforcer la **confiance en soi** et la **capacité d'innovation des générations futures** sur le long terme. Les membres du réseau Lapurla adhèrent aux 10 principes suivants, qui reposent sur des bases professionnelles, juridiques et politiques:

#1 Principe de base: Nous établissons des espaces de liberté créative pour les enfants de 0 à 4 ans.

#2 Principe d'égalité des chances: Tous les enfants de Suisse ont droit à ces espaces de liberté créative, indépendamment de leur origine, de leur milieu social, de leur sexe ou de leur appartenance culturelle.

#3 Principe des droits de l'enfant: Notre travail avec les plus jeunes contribue au respect des droits de l'enfant de l'ONU.

#4 Principe de responsabilité sociale: Sachant que les premières années de vie sont décisives pour le développement, nous établissons par notre travail une base solide pour une société égalitaire et renforçons ainsi la cohésion.

#5 Principe de l'éducation esthétique et culturelle: Nous encourageons la créativité des enfants par le biais d'une expérimentation sensorielle de l'environnement.

#6 Principe du développement personnel: Nos espaces créatifs créent le terreau pour les créateurs et créatrices du futur et aident les adultes d'aujourd'hui à redécouvrir leur propre créativité.

#7 Principe d'orientation processus et de créativité: Le processus créatif est plus important que ce qui en résulte.

#8 Principe de multiperspectivité: Dans tout ce que nous faisons, nous intégrons les perspectives individuelles des enfants et des adultes.

#9 Principe du volontariat: À chaque phase, nous respectons le principe du volontariat.

#10 Principe de bienvenue: Les plus jeunes doivent être les bienvenu-es partout: dans les lieux d'art et de culture, dans le cadre de la direction politique de notre pays, ainsi qu'à la maison et dans les établissements d'enseignement et d'accueil.

3 Pourquoi des Awards?

Respecter les droits de l'enfant de l'ONU et inspirer les autres

La recherche nous a appris que seules les offres de qualité ont un effet positif sur l'**éducation** et le **développement de la personnalité** des jeunes enfants. **L'égalité des chances** n'est donc pas seulement une question de quantité (chaque enfant a accès à la culture), mais aussi explicitement une question de qualité (chaque enfant a accès à des cadres de qualité qui favorisent sa participation culturelle). C'est pourquoi Lapurla a concrétisé, à partir des droits de l'enfant de l'ONU, de fondements scientifiques et d'expériences pratiques, de nombreuses **conditions de réussite** et

développé des **outils** pour aider les professionnel·les à adopter une **attitude** adaptée et à proposer de bonnes **conditions-cadres**. La priorité est ici accordée au COMMENT plutôt qu'au QUOI.

Pour en savoir plus: <https://www.lapurla.ch/fr/reflexion/>

À partir des deux articles sur les droits de l'enfant de l'ONU mentionnés ci-dessous, Lapurla souhaite récompenser, pour la première mise au concours des Awards, des **cadres novateurs** qui montrent **par l'exemple COMMENT** mettre en œuvre la **qualité** nécessaire **au respect de ces droits de l'enfant**. Ceci dans le but de sensibiliser les parents et les professionnel·les, afin de faire progresser le **changement de paradigme de l'éducation** au sein de la société que revendique Lapurla. Les projets récompensés doivent en outre inspirer et motiver d'autres personnes à créer leurs propres cadres ou à consolider la qualité de ceux qui existent déjà.

Les projets gagnants bénéficient d'un prix (financé par l'Office fédéral de la culture OFC, priorité d'encouragement «Participation culturelle»), mais aussi de l'appréciation et de la reconnaissance du public, pour favoriser la poursuite des activités.

4 Thématique des Awards 2023

Prise en compte de l'opinion de l'enfant (art. 12) et de son intérêt supérieur (art. 3)

Pour les premiers Lapurla Awards, nous mettons l'accent sur un aspect qui n'est pas si simple à mettre en œuvre: **la prise en compte de l'opinion de l'enfant et de son intérêt supérieur dans une vision étendue de la participation**. Voici quelques réflexions fondamentales à ce sujet, telles qu'elles figurent dans la prise de position du Réseau pour l'éducation culturelle de la petite enfance (NFKB) et de Lapurla sur le droit à la formation culturelle mentionnée au début de cet article (2021, p. 7-9):

Article 12 – prise en considération de l'opinion de l'enfant

«L'article 12 de la Convention internationale des droits de l'enfant garantit la prise en considération de l'opinion personnelle de l'enfant sur toutes les questions qui l'intéressent. Il ne fixe pas d'âge minimum: «l'âge et le degré de maturité» n'offrent donc pas de marge d'appréciation pour déterminer si un enfant doit être associé à une décision. La question est plutôt de savoir comment il est associé. Pour que les adultes de référence puissent tenir compte de la volonté de l'enfant de manière appropriée, ils doivent avoir connaissance des moyens d'expression adaptés à son âge.

On observe souvent la tendance des adultes de référence à développer principalement une attitude de sollicitude envers les jeunes enfants, et à supposer qu'ils connaissent leurs besoins et leurs souhaits (cf. Deutsche Liga für das Kind 2016). Une attitude pédagogique appropriée, telle que la décrit par exemple Loris Malaguzzi, s'oppose à ces préjugés et à ces défis: dans son poème «Les 100 langages», L. Malaguzzi (1990) décrit le répertoire linguistique des enfants et met en évidence leur art varié du dialogue et le fait que tous leurs moyens d'expression peuvent être utilisés dans les processus éducatifs.

Le droit d'être entendu va bien au-delà du fait d'«écouter» ou de «donner la parole aux enfants». Il ne suffit pas de leur demander leurs souhaits ou opinions. La prise en considération de la volonté de l'enfant, inscrite dans l'article 12 de la Convention internationale des droits de l'enfant, signifie plutôt que les enfants doivent participer aux décisions qui concernent leur propre vie et que les solutions doivent donc être trouvées avec eux. Le pouvoir de décision ne doit pas rester l'apanage des adultes qui les accompagnent, même s'il ne s'agit pas non plus de le céder tout entier aux enfants.

Il existe ici des liens avec une éducation au sens culturel et esthétique: elle peut ouvrir de nombreuses perspectives aux jeunes enfants et leur montrer de multiples possibilités de percevoir l'environnement avec tous leurs sens, de le découvrir, de le façonner et de s'exprimer. Le droit à la prise en considération de sa propre opinion inclut donc aussi le droit de s'exprimer librement – «la liberté d'expression» (Réseau suisse d'accueil extra-familial/Haute école des arts de Berne HKB 2017; Kraus 2019). Le bricolage d'après un modèle et les activités imposées par les adultes peuvent donc, stricto sensu, être vus comme enfreignant ce droit. Les modes d'action artistiques et esthétiques jouent de ce fait un rôle central dans l'éducation culturelle. Comme ils établissent un lien direct avec l'environnement de vie, tant par l'action et la découverte sensorielles et physiques que par l'expérience et l'émotion qu'ils suscitent (cf. réseau FKB, s.d.) ils permettent la participation.

En ce qui concerne le lien entre l'éducation culturelle et la participation, Zirfas (2015) formule les trois éléments suivants:

- les conditions préalables de participation à l'éducation culturelle,
- les possibilités de participation que donne l'éducation culturelle et
- les aptitudes à la participation qu'encourage l'éducation culturelle.

Compte tenu de la diversité et de l'ampleur de ces tenants et aboutissants, il est évident que l'éducation culturelle précoce peut promouvoir la participation culturelle, sociale et sociétale dès le départ. Elle est étroitement liée aux préoccupations centrales d'une éducation moderne à la démocratie et touche à des questions telles que l'inclusion, la variété des opinions et des interprétations, la gestion de la diversité ou la durabilité. Lorsqu'elle est de haute qualité, l'éducation culturelle précoce apporte une contribution concrète et importante à une plus grande équité en matière d'éducation et renforce le vivre ensemble (cf. réseau FKB, s.d.). Une pédagogie de «l'écoute et de la visibilité» des jeunes enfants présuppose donc un changement de paradigme éducatif, qui repose sur les principes directeurs suivants:

Article 3 – intérêt supérieur de l'enfant

Le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant signifie que, dans toutes les décisions concernant un enfant, son intérêt supérieur doit être une considération primordiale. L'article 3 de la Convention internationale des droits de l'enfant stipule ce droit et offre ainsi un cadre central pour la mise en œuvre de la convention.

Compte tenu notamment de la dépendance des enfants vis-à-vis des adultes mentionnée au début, le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant constitue un pilier clé de la Convention internationale des droits de l'enfant et est considéré comme l'un de ses quatre principes de base. Dans de nombreux cas, les enfants n'ont pas la possibilité constitutionnelle de défendre eux-mêmes leurs intérêts et sont tributaires du soutien et de la représentation de leurs intérêts par des adultes (Wapler 2017, p. 7).

En allemand, «Kindeswohl» (bien de l'enfant) est souvent associé en priorité aux droits de protection et utilisé dans le contexte de l'aide au cas par cas (cf. Wapler 2017, p. 13). Un coup d'œil à la version originale en anglais qui parle, elle, des «best interests of the child» (meilleurs intérêts de l'enfant) clarifie la notion de bien de l'enfant au-delà des droits de protection. En effet, outre la protection, les droits d'encouragement et de participation jouent un rôle et ce n'est qu'en les associant que l'on peut parler d'une prise en considération complète de l'intérêt de l'enfant. En même temps, cela montre aussi que le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant ne se rapporte pas (seulement) à celui d'un enfant isolé, mais que les enfants et leurs intérêts sont pris en considération à titre collectif (Wapler 2017, p. 13).

Pour l'éducation culturelle de la petite enfance, cela signifie que l'intérêt supérieur de l'enfant doit être pris en compte dans toutes les phases de l'offre et par toutes les personnes impliquées.»

Partie 2 | Critères de soumission pour les Awards

5 Conditions d'admission

Catégories, cadres, délai d'inscription, jury, remise des prix, prix

Nous expliquons ci-dessous qui peut tenter de remporter un Lapurla Award et quelles sont les conditions à remplir:

5.1 Qui peut tenter de remporter un Lapurla Award?

Tous les membres du réseau Lapurla qui interviennent en Suisse ou dans la Principauté du Liechtenstein peuvent soumettre un projet. D'une manière générale, toutes les personnes, institutions et organisations qui souhaitent s'engager en faveur des principes et des intérêts de Lapurla peuvent rejoindre le réseau Lapurla.

Membres du réseau: <https://www.lapurla.ch/fr/netzwerk/>

5.2 Quelles catégories sont récompensées?

Lapurla récompense des projets dans deux catégories:

- **«Best Practice»**
La catégorie «Best Practice» accueille les projets qui justifient d'au moins 3 années d'expérience pratique interinstitutionnelle et co-constructive (au 8 septembre 2023, qui est la date limite d'inscription). Ces projets sont bien implantés dureront au moins jusqu'à fin 2024.
- **«Best Newcomer»**
La catégorie «Best Newcomer» est dédiée aux projets qui viennent de voir le jour ou ont moins de trois ans d'expérience pratique.

5.3 Quels cadres sont récompensés?

Lapurla distingue trois cadres d'éveil esthétique et de participation culturelle. Ceux-ci se focalisent d'une part sur un accès à bas seuil et continu à des lieux culturels importants, et d'autre part sur une pratique esthétique et culturelle vécue dans l'environnement quotidien des enfants de 0 à 4 ans. Ces cadres doivent obligatoirement résulter d'une **co-construction** entre deux partenaires issus des domaines culturel ou socioculturel et de la petite enfance (formation, accueil, éducation) ou des affaires sociales, de la famille ou de la santé.

Pour en savoir plus: <https://www.lapurla.ch/fr/projekte/> // <https://www.lapurla.ch/wp-content/uploads/2023/03/Lapurla-MerkblattinterinstitutionelleKo-Konstruktion20230329DE.pdf>

→ **Modèle «Amener les enfants à l'art»**

Dans le cadre de ces projets, les enfants de structures de la petite enfance se rendent régulièrement dans des lieux de culture avec les personnes qui les encadrent. Ils y sont accompagnés par des médiatrices et médiateurs culturel-les. L'objectif est que tous les enfants établissent une relation avec un lieu de culture et les personnes qui y travaillent, et, idéalement, que leurs familles soient impliquées.

→ **Modèle «Amener l'art aux enfants»**

Dans ces projets, des artistes se rendent dans des institutions de la petite enfance et travaillent sur place de manière co-constructive avec les personnes responsables de l'encadrement et les enfants. L'objectif est qu'une pratique esthétique et culturelle devienne évidente dans le fonctionnement quotidien de tous les groupes de jeux et crèches.

→ **Modèle «Lapurla Family»**

Ces offres s'adressent directement aux familles avec de jeunes enfants. L'objectif est que chaque commune dispose de telles offres à bas seuil, connues et accessibles à toutes les familles.

5.4 Délai d'inscription

Les projets des deux catégories (voir 5.2) et de tous les cadres (voir 5.3) peuvent être soumis via un formulaire sur le site Internet de Lapurla: **du 1^{er} juillet au 8 septembre 2023.**

Le formulaire de soumission se trouve sous : www.lapurla.ch/fr/lapurla-awards-2023-formular/

5.5 Jury

Un jury, composé d'expert-es des domaines de l'éducation, de la culture, de la petite enfance, de la famille, de la santé et des affaires sociales, procédera à l'évaluation des projets en collaboration avec la direction de Lapurla. Le conseil de fondation Lapurla examinera la proposition du jury.

5.6 Remise des Awards

Les Awards seront remis à l'occasion de la troisième conférence nationale qui aura lieu le **vendredi 10 novembre 2023** à la Haute école des arts de Berne (HKB), Fellerstrasse 11, 3027 Berne. Les projets nominés seront annoncés d'ici le 4 octobre 2023 et devront obligatoirement être présentés au public le 10 novembre. Les projets nominés et récompensés seront documentés sur le site Internet de Lapurla et communiqués via la newsletter et les réseaux sociaux.

Les projets recalés recevront une réponse négative d'ici le 4 octobre. Tout recours juridique est exclu.

5.7 Prix

Le montant des prix dépend du nombre de projets récompensés. Une enveloppe totale de 15000 CHF est disponible pour les prix. Un montant minimum de 3000 CHF est prévu pour

chaque prix. Lapurla se réserve le droit de répartir librement les montants disponibles entre les catégories et les cadres.

Le montant du prix est attribué par l'Office fédéral de la culture et le Pour-cent culturel Migros.

6 Critères de soumission

Rendre visible et perceptible la pratique concrète

C'est bien connu, les projets sont toujours beaux sur le papier. Mais l'écart est souvent grand entre la théorie et la pratique. C'est pourquoi Lapurla souhaite innover avec cette mise au concours et s'éloigner des modalités de soumission habituelles. Cela signifie que nous ne demandons ni esquisses de projet prometteuses, ni rapports de projet joliment présentés. Ce que nous recherchons, ce sont des projets qui nous prouvent que les principes de Lapurla sont bien mis en pratique. C'est pourquoi nous tentons d'accorder la priorité au COMMENT plutôt qu'au QUOI dans les critères d'admission. Nous voulons voir comment les éléments constitutifs du changement visé de paradigme de l'éducation sont concrètement mis en œuvre. Et bien sûr, nous devons aussi savoir pourquoi et dans quel but, par qui et avec qui, avec quoi et comment le projet ou le cadre est ou doit être mis en œuvre.

6.1 Outils de planification, d'observation et d'évaluation de Lapurla proposés en soutien

Dans l'esprit de la brochure thématique «Éveil esthétique et participation culturelle dès le plus jeune âge» (Haute école des arts de Berne HKB et Réseau suisse d'accueil extrafamilial, 2017), les outils proposés ici ont pour but de stimuler le discours interinstitutionnel et transdisciplinaire des professionnel·les de la petite enfance, de l'éducation, de l'art et de la socioculture sur les aspects essentiels de la qualité de l'éveil esthétique et culturel de la petite enfance et d'en favoriser la compréhension. La planification, l'observation, la réflexion et la vérification communes de critères structurels, de pédagogie (de l'art), axés sur la psychologie du développement et la créativité doivent permettre de rassembler les différentes perspectives et d'identifier les potentiels de développement des cadres dédiés à l'éveil esthétique. Pour cela, toutes les personnes impliquées doivent être ouvertes à l'apprentissage et à la critique des cadres existants mais aussi à l'autocritique, pour pouvoir co-construire et atteindre les objectifs visés (cf. *ibid.*). Les outils doivent donc permettre:

- d'affûter la perception des conditions-cadres adaptées à la petite enfance et des facteurs de réussite et d'échec pour les processus créatifs de co-construction qui y sont liés;
- de détecter les zones d'ombre;
- de stimuler la réflexion transdisciplinaire sur ce qui a été observé et perçu et d'en déduire des mesures de développement.

Les outils sont disponibles ici: www.lapurla.ch/fr/download/

Pourquoi et dans quel but, par qui et avec qui, avec quoi et comment

Les questions directrices ci-dessous visent à faciliter l'inscription via le formulaire en ligne:

6.2 Objectifs du projet ou du cadre

Quels sont les objectifs communs concrets du projet ou du cadre? Quels sont les objectifs du partenaire dans le domaine culturel ou socioculturel et ceux du partenaire dans le domaine de la petite enfance, des affaires sociales, de la famille ou de la santé?

6.3 Coordonnées des directions de projet

Seuls les projets et cadres élaborés et accompagnés en co-construction par des partenaires des domaines de la culture ou de la socioculture et de la petite enfance, des affaires sociales, de la famille ou de la santé peuvent être récompensés. Il est donc important de nous fournir les coordonnées des deux directions de projet ou institutions.

6.4 Durée et rythme

Depuis quand et jusqu'à quand le projet dure-t-il ? À quel rythme ont lieu les activités (nombre d'heures par jour, par semaine/mois) ?

6.5 Lieux d'organisation

Tous les lieux où le projet se déroule ou se déroulera doivent être mentionnés.

6.6 Groupes cibles

Est mentionné ici le nombre d'enfants et d'accompagnant-es (éducatrices et éducateurs, parents, grands-parents, etc.) qui profitent ou profiteront du projet ou du cadre.

6.7 Personnes et partenaires impliqués

Sont mentionnées ici toutes les personnes qui participent ou participeront au projet ou au cadre, que ce soit au niveau opérationnel, stratégique et financier.

6.8 Processus de sensibilisation

Comment les personnes impliquées mentionnées au point 6.6 sont-elles ou ont-elles été préparées au projet ou au cadre ?

6.9 Échange et réflexion

Comment sont menés l'échange et la réflexion au sujet des expériences et des connaissances ?

6.10 Évaluation

Comment le projet ou le cadre est-il ou a-t-il été évalué ?

6.11 Développement

Comment le projet ou le cadre est-il ou a-t-il été développé à partir des expériences, des connaissances et de l'évaluation ?

6.12 Financement

Comment le projet est-il financé/quels fonds proviennent de quel organisme ? Le budget doit mentionner les fonds propres et les fonds de tiers ainsi que les frais de matériel et de personnel.

6.13 Communication interne

Comment les divers partenaires communiquent-ils en interne sur le projet ou le cadre ? Quels canaux, formats ou médias sont utilisés pour cela ? Il est possible de mentionner ici des exemples de moyens et de formats de communication.

6.14 Communication externe

Comment les divers partenaires communiquent-ils à l'externe sur le projet ou le cadre ? Quels canaux ou médias sont utilisés pour cela ? Il est possible d'indiquer ici des liens vers des sites Internet, des réseaux sociaux et des newsletters par exemple.

Mise en œuvre des éléments constitutifs du changement de paradigme de l'éducation

6.15 «Avec les enfants plutôt que pour les enfants»

Nous voulons bien faire et ne voulons que le meilleur pour les enfants. Mais comment pouvons-nous savoir ce que cela sera pour chaque enfant? Soyons francs: la codétermination des enfants se limite souvent à un caractère pseudo-participatif. La plupart du temps, les espaces décisionnels laissés aux enfants sont extrêmement limités et la portée de leurs décisions banale. Pourtant, si nous créons, avec des enfants, des paysages éducatifs qui prennent leurs questions, besoins et intérêts au sérieux et les soutiennent, nous découvrons des enfants extrêmement motivés, autonomes et capables de se surpasser.

- Décrivez comment vous intégrez les besoins et intérêts individuels des enfants à la planification et à la mise en place de votre cadre.
- Illustrez votre description par des textes, des images et/ou du matériel audio/vidéo.

6.16 «Des espaces de liberté plutôt que des directives»

Si nous voulons encourager les enfants à prendre des responsabilités pour eux-mêmes et à trouver leur futur rôle au sein de la société, il faut leur donner des espaces de liberté pour qu'ils puissent se tester eux-mêmes et découvrir leur auto-efficacité. Si nous leur disons sans cesse ce qu'ils doivent faire, quand, comment, par quel moyen et dans quel but, nous les conditionnons

pratiquement à la «grève du zèle». Pour trouver des réponses aux questions, la créativité a cependant besoin d'espaces de liberté divers, tant au niveau temporel, spatial que pédagogique. Apprendre ensemble et les un-es des autres ouvre d'innombrables voies pour gérer les défis qui se présentent.

- Décrivez comment vous créez des espaces de liberté créative et donnez des exemples concrets.
- Illustrez votre description par des textes, des images et/ou du matériel audio/vidéo.

6.17 «Structures temporelles flexibles plutôt que fixes»

Les processus créatifs sont rarement linéaires, aussi faut-il suffisamment de temps pour faire des détours et emprunter une fausse route. Échouer, rejeter ce qui a été fait, essayer autrement, peut-être recommencer. Tendre vers un objectif peut être très ardu. Mais la joie et la fierté sont grandes une fois les obstacles surmontés et des solutions communes ou personnelles trouvées.

- Décrivez les structures temporelles flexibles que vous avez élaborées et qui permettent aux enfants de plonger individuellement dans des processus créatifs et de persévérer, de s'en retirer et d'y revenir.
- Illustrez votre description par des textes, des images et/ou du matériel audio/vidéo.

6.18 «Accompagner plutôt que diriger»

«Aider rend impuissant», selon Daniela Braun, chercheuse en créativité. Les enfants devraient avoir à leurs côtés non pas des adultes qui donnent des instructions, contrôlent et évaluent, mais des mentors qui prennent leurs idées et thématiques au sérieux, qui leur posent des questions ouvertes, qui apprécient les réflexions qui sortent de l'ordinaire et les fausses pistes et qui, le cas échéant, les encouragent. Si l'on part du potentiel d'un enfant plutôt que de ses déficits, il se percevra comme de plus en plus compétent.

- Décrivez comment vous accompagnez les enfants dans leur exploration. Quelles actions menez-vous en co-construction pour la découverte, la recherche et l'expérimentation communes? Comment donnez-vous des impulsions implicites et explicites aux processus individuels des enfants?
- Illustrez votre description par des textes, des images et/ou du matériel audio/vidéo.

6.19 «Un processus plutôt qu'un produit»

Cela ne signifie clairement pas que rien ne peut être créé, mais que l'objectif est le chemin, ouvert, qui mène au produit. Pour lancer des processus créatifs, il suffit d'en définir un seul aspect comme impulsion: soit le matériau (AVEC QUOI), la technique ou méthode (COMMENT) ou encore le thème (QUOI). Tout le reste prend forme au cours du processus, les idées viennent au fur et à mesure. Quelle que soit la variante choisie, les enfants doivent développer leurs propres solutions et modes d'expression. Les résultats ne seront donc pas stéréotypés mais une variété de réalisations

individuelles. C'est extrêmement inspirant lorsque cette diversité devient visible, audible et perceptible pour toutes et tous.

- Décrivez comment vous valorisez la création imprévue et surprenante et comment vous faites découvrir les parcours d'apprentissage individuels au sein du groupe et à l'extérieur.
- Illustrez votre description par des textes, des images et/ou du matériel audio/vidéo.

6.20 «De l'inspiration plutôt que de l'animation»

Il n'y a qu'un pas entre l'animation et l'inspiration. Or le principe d'une action volontaire est toujours essentiel. S'il y a des impulsions extérieures (p. ex. par le biais de matériaux, d'espace, d'infrastructure ou de méthode), ces dernières sont considérées comme des options ou des offres. La situation où l'on déclare «Et maintenant, nous allons tous faire une ...» appartient au passé. Répéter selon un modèle donné n'est plus d'actualité.

- Découvrez comment vous suscitez l'envie d'explorer chez les enfants et comment vous assurez la diversité de choix et d'accès. Comment appliquez-vous le principe du volontariat dans les différentes phases du projet ou du cadre?
- Illustrez votre description par des textes, des images et/ou du matériel audio/vidéo.

6.21 «Montrer l'exemple plutôt qu'expliquer»

Plus il y a d'instructions, plus l'on doit expliquer. En revanche, si l'on fait preuve de curiosité et d'ouverture au monde, on ne suit pas une marche à suivre mais cherche, de façon constructive et avec les enfants, à découvrir des choses intéressantes. Cela implique que les adultes participent à la recherche et tentent de nouvelles choses. Faire l'expérience que les adultes ont toujours encore des choses à apprendre est encourageant. Or en termes de stratégies peu conventionnelles, les adultes ont beaucoup à apprendre des enfants.

- Décrivez comment vous explorez vous-même et comment vous parvenez à inviter les enfants à participer à des voyages de découverte sans devoir donner de grandes explications.
- Illustrez votre description par des textes, des images et/ou du matériel audio/vidéo.

6.22 «De la curiosité plutôt que de la routine»

Lorsque les adultes s'aventurent avec des enfants sur un terrain inconnu, qu'ils doivent également explorer, ils motivent les enfants et les jeunes à trouver des stratégies créatives dans des situations inédites. Il n'y a pas de juste ou de faux, mais une infinité de possibilités. Et l'on ne s'ennuie jamais.

- Décrivez ce dont vous avez vous-même besoin et ce qui vous permet de maintenir l'attrait du cadre pour vous aussi en tant qu'adultes.
- Illustrez votre description par des textes, des images et/ou du matériel audio/vidéo.

6.23 «De la continuité plutôt que de l'exclusivité»

Pour assimiler la créativité comme une aptitude à résoudre des problèmes et à vivre sa vie comme on l'entend (Braun), il ne suffit pas de faire un projet de temps à autre, il faut avoir un mode d'apprentissage similaire à un projet. Intégrer des artistes à des projets ouvre, aux enfants et aux adultes qui les accompagnent, des voies inédites et inhabituelles pour jouer de manière artistique. Des structures perméables et des espaces temporels flexibles en sont les conditions. Cela vaut également pour la visite de lieux culturels: ce n'est que si les enfants peuvent découvrir et explorer ces endroits régulièrement qu'une relation peut se créer avec ces lieux et les personnes qui s'y trouvent. La participation culturelle a besoin de continuité pour pouvoir être durable.

- Décrivez comment vous assurez cette continuité au quotidien.
- Illustrez votre description par des textes, des images et/ou du matériel audio/vidéo.

Retentissement

6.24 Retours des personnes impliquées

Les avis et les citations des personnes impliquées peuvent être ajoutés ici.

6.25 Retours des groupes cibles

Les avis et les citations des groupes cibles peuvent être ajoutés ici.

6.26 Retours des partenaires

Les avis et les citations des partenaires peuvent être ajoutés ici.

Conclusion

6.27 Principales expériences

Quelles sont les principales expériences du partenaire culturel ou socioculturel ?

Quelles sont ceux pour le partenaire issu du domaine de la petite enfance, des affaires sociales, de la famille ou de la santé ?

6.28 Principaux enseignements

Quels sont les principaux enseignements pour le partenaire culturel ou socioculturel ?

Quelles sont ceux pour le partenaire issu du domaine de la petite enfance, des affaires sociales, de la famille ou de la santé ?

Vision et souhaits

6.29 Vision

Où voyez-vous votre projet ou votre cadre dans cinq ans ? Quels sont les développements nécessaires pour y parvenir ?

6.30 Souhaits

Qu'attendez-vous de Lapurla pour aller plus loin ?

6.31 Ce que nous aimerions ajouter

Vous pouvez dire ici tout ce qui n'avait pas sa place ailleurs.

7 Protection des données et droits d'image

7.1 Confirmation de l'exactitude des données

Vous devez confirmer que toutes les informations fournies dans le formulaire de candidature sont exactes.

7.2 Confirmation du consentement

Vous devez confirmer que l'ensemble des textes, images et du matériel audio/vidéo accompagnant votre candidature a été soumis avec l'accord écrit de toutes les personnes citées, représentées et audibles (des personnes investies de l'autorité parentale pour les mineur-es). Le formulaire à utiliser pour obtenir les droits de citation, d'image et audio peut être téléchargé depuis le site Internet.

7.3 Confirmation des droits à l'image

Vous devez confirmer que Lapurla peut utiliser toutes les informations contenues dans le présent formulaire de candidature, ainsi que l'ensemble des textes, images et du matériel audio/vidéo qu'il contient, à des fins de communication et de publication avant, pendant et après la remise des Awards, et sans limitation de durée, sur son site Internet, ses réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn) et dans sa newsletter.

8 Déjà de la joie!

Nous nous réjouissons de recevoir de nombreuses inscriptions!

Nous savons que ce genre de dossier demande un effort considérable. Mais nous savons aussi que ce processus est très positif et qu'il permet à chacun-e de progresser dans sa réflexion et son action professionnelles. Nous avons donc la conviction que cela vaut vraiment la peine de se

lancer dans cette aventure, surtout lorsque l'enjeu consiste à donner encore plus de visibilité à son propre travail pionnier.

Dans cet esprit, nous nous réjouissons de recevoir de nombreuses inscriptions pour montrer au niveau national et au-delà que beaucoup de choses évoluent afin que se réalise la vision de Lapurla. Et comment réussir concrètement à améliorer en permanence la qualité requise dans la pratique. En vous inscrivant, vous pouvez tou-tes contribuer à rendre ces changements visibles et perceptibles. Nous vous souhaitons beaucoup d'expériences lumineuses, stimulantes et enrichissantes tout au long de cette aventure et croisons les doigts pour que vous fassiez partie des nominé-es des premiers Lapurla Awards!